

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 7 avril 2016

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Cyril CATHELINEAU, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre HUGARD, Mme Madame METRAL délégués titulaires,
MM Jean-François GRANGERAT, Rénauld VAN CORTENBOSCH, délégué suppléant
Début de la séance à 19 h 30

➤ Compte de Gestion 2015

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du S.I.V.U. des Fontaines dressé pour l'année 2015 par M. le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte Administratif 2015

Madame la Présidente présente le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2015	Reports 2014	Résultat de clôture
REALISATIONS	Exploitation	176 427,17	226 862,95	50 435,78	156 246,92	206 682,70
	Investissement	1 015 184,34	1 035 240,85	20 056,51	26 902,85	46 959,36
	Total	1 191 611,51	1 262 103,80	70 492,29	183 149,77	253 642,06
RESTES A REALISER	Exploitation	0,00	0,00			
	Investissement	154 450,00	124 100,00			
	Total	154 450,00	124 100,00			

Puis elle quitte la séance pour laisser le Comité Syndical statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

➤ Affectation des résultats 2015

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le résultat de clôture 2015 de la section d'exploitation du budget du S.I.V.U. des Fontaines s'élève à **206 682,70 euros**.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire la totalité soit 206 682,70 euros en excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2016(c/002).

➤ Budget Primitif 2016

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL T.T.C.		
Investissement	1 184 003	1 184 003
Exploitation	407 704	407 704

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement :

- du remboursement du capital des emprunts : 76 000€
- de l'acquisition de terrains et honoraires correspondants aux conventions de servitude et d'occupation temporaire : 36 300€
- du solde de la 4^{ème} tranche des travaux de renforcement (restructuration et renforcement du réseau entre le réservoir des Fontaines et le réservoir de la Côte sur la portion comprise entre les réservoirs de Balmotte et de Drevaz, raccordement des unités de distribution de Chez Blanc et des Choseaux) : 148 000€
- d'une nouvelle tranche de travaux de renforcement dont le contenu sera arrêté au vu du bilan effectué entre planning du schéma directeur et réalisations.

➤ Sécurisation du réseau d'eau potable - Programme de travaux 2016/2021

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que le SIVU DES FONTAINES a confié à TERACTION une mission de conduite d'opération. Il est rappelé les termes de ladite mission, à savoir l'assistance administrative globale pour la réalisation des travaux définis au schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ces travaux projetés s'inscrivent dans la poursuite des travaux déjà réalisés en cohérence avec le schéma directeur destiné à la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable des communes de Châtillon sur Cluses, Saint-Sigismond et La Rivière Enverse.

Aujourd'hui, il s'agit d'engager, au titre du programme 2016 à 2021, les travaux des priorités 1.2 du schéma directeur (70% des travaux ont déjà été réalisés), priorité 2 (10% des travaux ont déjà été réalisés) et priorité 3, travaux estimés à 2 100 000 € HT.

La définition définitive des travaux sera arrêtée avec le maître d'œuvre dans le cadre de son avant-projet.

Le Comité syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

- **approuve** le budget annuel prévisionnel 2016-2021 ci-dessus,
- **donne ordre** à TERACTION de lancer la consultation pour désigner le maître d'œuvre à missionner pour le lancement et le suivi des travaux,
- **autorise** Mme la Présidente à signer les marchés dans la limite du budget prévisionnel ci-dessus et des seuils de MAPA d'une façon générale sur cette opération,
- **sollicite** l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute Savoie pour la réalisation de ces opérations,
- **autorise** le SMDEA à percevoir pour le compte du SIVU des Fontaines la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à le verser sur le compte de la collectivité,
- **donne** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

➤ Missions de maîtrise foncière dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable – Avenant n°1 à la convention

Madame la Présidente rappelle que le SIVU DES FONTAINES a signé avec TERACTION, en date du 04 octobre 2011, une convention de maîtrise foncière (acquisition, servitudes de canalisation, occupation temporaire) des emprises nécessaires à la réalisation des travaux pour la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable du SIVU des FONTAINES.

Aujourd'hui, le SIVU souhaite poursuivre mais éviter au maximum les procédures juridiques ce qui implique de passer un peu plus de temps pour faire aboutir les négociations amiables. Ainsi, la majorité des prix sont maintenus mais quelques prix unitaires font l'objet d'une réévaluation comme indiqué dans l'avenant ci-joint.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°01 à la convention TERACTION du 04 octobre 2011 de maîtrise foncière pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant,
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires et assurer la bonne suite de cette opération.

➤ **Connexion du réseau du SIVU des Fontaines à la Source des Feux sollicitée auprès du SIVOM de Morillon**

Madame la Présidente fait part aux membres de l'assemblée du constat réalisé par la SAUR gestionnaire du réseau, au cours de l'année 2015, suite aux faibles précipitations de l'été.

En effet, il a été particulièrement difficile de maintenir le remplissage des réservoirs d'eau potable et notamment celui des Fontaines, qui rappellent le assure l'alimentation de Châtillon sur Cluses et de Saint Sigismond.

Il est alimenté de façon permanente par les sources des Montées, des Fontaines et du Châtelard, et en cas d'insuffisance par pompage de la source des Molières provenant du réservoir des Pratz situé sur la Commune de la Rivière Enverse. Or ce dernier ne donnait que 3m³/h aux périodes les plus critiques de l'été. Il a fallu pas moins de 6 jours pour parvenir à remonter le niveau du réservoir de tête du SIVU.

Parallèlement, la source des feux située sur la Commune de Morillon dont le débit d'étiage est de 40l/s et le débit moyen de 80l/s permet de répondre à une demande de consommation de pointe actuelle de 12l/s. Considérant que les besoins du SIVU des Fontaines avoisinent les 7l/s, la connexion à la source des feux permettrait au SIVU des Fontaines de pallier d'éventuelles insuffisances en ressource sans porter préjudice à la distribution en eau des consommateurs relevant du territoire du SIVOM de Morillon.

A ce propos, Mme la Présidente rappelle que lors de la présentation en 2008 du schéma directeur du SIVU des Fontaines, les élus du SIVOM de Morillon avaient donné un accord de principe sur la connexion du réseau du SIVU des Fontaines à ladite source des Feux.

Il est donc indispensable aujourd'hui d'officialiser cet accord et de prendre les dispositions nécessaires afin d'anticiper sur une possible insuffisance future des ressources.

Oùï l'exposé de Mme la présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **SOLLICITE** du SIVOM de Morillon l'autorisation de connecter le réseau du SIVU des Fontaines à la source des Feux,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ **Demande de pose d'une antenne relais sur un réservoir**

M. Eric ANTHOINE fait part d'une demande reçue de Radio Giffre de poser une antenne relais sur le réservoir de Plon situé sur la commune de La Rivière Enverse, afin de bénéficier d'une meilleure couverture. M. le Maire de La Rivière Enverse précise qu'il a émis un accord de principe tout en invitant la représentante de la radio à prendre contact avec le SIVU des Fontaines puisque le réservoir fait partie des biens mis à disposition du syndicat.

Mme la Présidente souligne la nécessité de déposer un dossier complet (autorisation du Centre Supérieur de l'Audiovisuel, autorisation d'urbanisme si nécessaire,...).

Par ailleurs, les élus s'interrogent sur la compatibilité d'une telle installation avec la télégestion utilisée par le délégataire : quid de l'interférence des ondes.)

La séance est levée à 21h

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

